

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire :

Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71A RUE SAINT-JACQUES,

MONTRÉAL.

TELEPHONE :

REDACTION in 7460.
ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

GOLDWIN SMITH

Les Canadiens-Français, les Catholiques et l'Annexion

Je l'ai indiqué dans un article précédent : M. Goldwin Smith était un libéral doctrinaire et un passionné.

Ce n'était ni un sectaire ni un fanatique. Sa haute valeur morale et intellectuelle le plaçait au-dessus des régions où le fanatisme naît et s'agite.

Il était trop anglais pour comprendre à fond le Français d'Europe ou d'Amérique.

Il appréciait à leur juste valeur les qualités attrayantes de la race, la culture affinée de son esprit, la puissance et le charme de son rayonnement intellectuel ; mais il ne goûtait pas son tempérament politique.

L'inconscience du peuple français, sa soumission à l'autorité suprême de Louis XIV, à la domination césarienne de Napoléon, à l'éclat factice du règne de Napoléon III, entrecoupée de crises anarchiques, n'étaient pas loin, je pense, de lui inspirer quelque mépris.

Il aurait ratifié l'opinion d'Emile Faguet : que la France n'a pas su faire l'apprentissage de la liberté.

Ces tendances de la race, il les retrouvait chez les Français du Canada. Il nous reprochait de suivre trop aveuglément nos chefs politiques. Il signalait, avec dureté parfois, l'aptitude de nos politiciens à se laisser corrompre et flunkifier.

Avait-il complètement tort ?

En tout cas, il ne ménageait pas davantage à ses compatriotes la condamnation de leurs errements et de leurs crimes.

La sévérité de ses jugements sur l'exécution de Jeanne d'Arc, sur la déportation des Acadiens, sur la conquête criminelle des républiques de l'Afrique-Sud, n'était sûrement pas la manifestation d'un esprit sectaire et étroit.

Ses préjugés à notre endroit provenaient en partie de son désir de voir se consommer l'union, inéluctable à ses yeux, de tous les peuples anglo-saxons de l'Amérique du Nord. Il voyait dans la résistance des Canadiens-français le principal obstacle à l'accomplissement de cette évolution.

J'expliquai, dans un instant, par quelles causes et dans quelle mesure ses idées s'étaient modifiées sur cette grave question.

Une autre source d'opinion préconçue, c'était son libéralisme doctrinaire.

Il témoignait fréquemment de son respect et de son admiration pour la doctrine du catholicisme, pour ses oeuvres morales et sociales ; mais, je le répète, sur le chapitre des relations de l'Eglise et de l'Etat, son erreur était invincible.

Sur ce point, du reste, il ne différait guère, au fond, de beaucoup de soi-disant catholiques, dans les rangs même de ceux qui, pour satisfaire de basses et mesquines rancunes, affectent aujourd'hui de se scandaliser de mon admiration pour ce grand écrivain, à qui je n'ai jamais fait la moindre concession de principe.

La seule différence, c'est que lui, protestant, dont le libéralisme était la conséquence logique du libre-examen, disait hautement ce qu'il en pensait, catholiques à faux masque, dissimulant prudemment.

M. Goldwin Smith voyait dans la province de Québec le seul Etat d'Amérique où subsistât, par la forme et par l'esprit, l'ancien régime politico-religieux.

Sincère dans ses idées libérales, il nous reconnaissait le droit de conserver ce régime chez nous ; mais il combattait toute tentative, réelle ou supposée, de l'étendre, même partiellement, à toute autre province du Canada.

Trompée par les dénégations tapageuses de l'ancien parti libéral de Québec, il croyait que le clergé canadien-français exerçait ou tentait d'exercer une action politique intense et que la servilité de nos politiciens était, dans une certaine mesure, la résultante de la direction et de l'influence du clergé.

C'est mon bonheur et ma consolation de penser que j'ai contribué à modifier sur plusieurs points l'opinion de cet homme éminent.

Qu'on ne se récrie pas sur cette prétention. C'est le propre des esprits supérieurs de tenir compte de toutes les sources de vérité, d'où qu'elles viennent et même si elles traversent leurs idées préconçues. M. Goldwin Smith n'échappait pas à cette règle.

Je lui avais parlé des oeuvres de nos prêtres, fondateurs de paroisses, éducateurs de l'enfance. Je lui avais donné maintes preuves de leur patriotisme du terroir.

Il fut frappé de la dignité de leur attitude pendant la guerre d'Afrique.

En 1902, il avait écrit et publié une brochure sur les causes et les résultats du conflit.

Je sollicitai l'autorisation de traduire cet éloquent plaidoyer afin de faire connaître à mes compatriotes l'opinion — un plus illustre des publicistes anglo-saxons, de l'ancien professeur du roi d'Angleterre, sur cette guerre exécrable.

L'autorisation me fut donnée sans peine. M. Smith y ajouta une courte préface que l'on me saura gré de reproduire ici :

Les Canadiens-français ne peuvent se désintéresser de la cause des Hollandais de l'Afrique australe, dont la situation ressemble à celle qu'ils occupent eux-mêmes en Amérique. Eux aussi, ils furent un peuple conquis ; et pour conserver leur liberté, ils eurent à lutter contre la domination de la race victorieuse. Pour le bonheur des deux races canadiennes, certaines circonstances favorables, dont la principale fut l'avènement des libéraux anglais au ministère, s'ajoutèrent à l'action politique des Canadiens-français et assurèrent le triomphe de leurs revendications.

Les discours récents des hommes politiques qui ont dirigé l'attaque contre l'indépendance des républiques sud-africaines ne nous laissent aucun doute sur leur mobile réel. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas la réforme des lois électorales du Transvaal, mais l'abaissement de la race hollandaise.

Le même parti qui nous a entraînés dans cette agression contre un peuple qui ne nous avait fait aucun tort, nous engagerait, à l'occasion, dans d'autres guerres impériales où le Canada, et surtout le Canada français, n'aurait aucun intérêt en jeu.

En dépit de la différence de nos origines, nous sommes tous citoyens du Canada, heureux de vivre ensemble et satisfaits du régime politique que nous avons emprunté à la Grande Bretagne. Mais il est temps de se rappeler que plus d'un tiers du peuple canadien n'est pas d'origine britannique et ne peut partager les sentiments et les aspirations qui sont exclusivement propres à la race anglaise.

Quiconque croit que l'amour de la paix et la bonne volonté, l'humanité et la justice sont des vertus essentiellement chrétiennes, ne peut que rendre témoignage au rôle que l'Eglise catholique a joué au Canada pendant toute la période de la guerre. Les représentants autorisés de cette Eglise ont observé une attitude impartiale et pleine de dignité ; ils n'ont pas recherché la popularité ni flatté les passions du moment.

L'auteur est heureux que son traducteur soit précisément celui qui n'a pas craint d'affirmer avec persistance la pensée de ses compatriotes en face d'un parlement violemment hostile.

GOLDWIN SMITH.

Ces paroles ne sont pas d'un homme qui a d'abord et surtout haï les Canadiens-français et leur religion.

Il ne redoutait pas, lui, l'action collective de la race. Il ne conseillait pas à nos compatriotes de se taire toujours et quand même, parce qu'ils sont les moins nombreux.

Avant les élections de 1900, il m'écrivait :

Your people will probably be divided between attachment to a French Premier and dislike of his policy, which would lead to their political extinction. In the Dominion, they are a power; in the Empire, they would be a nullity. In the chapter of political accidents, they have become for the present the sheet-anchor of Canadian self-government.

En décembre 1902, dans la même lettre qui m'autorisait à publier l'édition française de sa brochure, il ajoutait :

It is most desirable that your compatriots should plainly intimate that, while they are content with British institutions and desire to live in perfect amity with us, they decline to be dragged at the tail of imperialist ambition into wars in all parts of the world against people who have done them no wrong, with the possibility of a collision with their own mother country always on the cards.

It is fortunate that, while the Protestant churches for the most part sought popularity by pondering to the passion for war, the Catholic church, so far at least as I saw, abstained and remained neutral.

Un mot de l'annexion. Des arguments de M. Goldwin Smith en faveur de l'union politique du Canada et des Etats-Unis, je n'ai pas à parler ici. Ceux qui ne les connaissent pas liront avec intérêt, même encore aujourd'hui, ce qu'il a écrit sur ce problème qui n'est pas aussi complètement écarté de notre avenir qu'on affecte de le croire.

Ce que je crois pouvoir affirmer en toute certitude, c'est que les opinions de M. Smith s'étaient profondément modifiées à ce sujet. Il croyait toujours l'annexion inévitable. Mais il ne la croyait plus désirable.

Il avait suivi du même oeil vigilant et inquiet l'évolution de l'esprit américain et celui de l'esprit anglais, le développement simultané, dans les deux grands peuples anglophones, du jingoïsme, de la soif des conquêtes, de l'impérialisme, en un mot.

Il dénonça la guerre contre l'Espagne et la conquête des Philippines avec la même persistance et les mêmes accents indignés qui marquèrent sa lutte contre Chamberlain et la guerre d'Afrique.

Mais ce qu'il est plus intéressant encore de rappeler, c'est que vers 1893, M. Goldwin Smith accompagna un groupe de Canadiens qui allèrent à New-York rencontrer quelques financiers américains, afin de discuter les moyens de prendre pour faire mûrir au Canada un projet d'indépendance, prélude de l'annexion.

Parmi ces Canadiens, se trouvait l'ancien chef d'un gouvernement provincial et un futur ministre fédéral.

Lorsqu'on aborda la question des moyens d'action, les financiers américains offrirent une somme considérable pour couvrir les frais de la campagne.

Goldwin Smith se leva et dit : "Messieurs, mes opinions sont bien connues au Canada et ailleurs. Je suis prêt à continuer mes efforts pour convaincre les Canadiens qu'ils doivent unir leur sort au vôtre ; mais je ne consentirai jamais à participer à l'achat de leurs opinions avec de l'or étranger."

Les négociations furent rompues. Et l'un des délégués canadiens de murmurer : "Le vieux fou ! Nous aurions toujours pu prendre l'argent d'abord !"

Celui-ci devint ministre dans le cabinet Laurier. Je tiens l'histoire d'un autre des délégués Canadiens, lui aussi ennemi des jésuites et de l'enseignement confessionnel légal, plus tard publiciste au service de diverses puissances, entre autres du ministère Laurier.

Je n'ai jamais été partisan de l'annexion aux Etats-Unis ; et M. Goldwin Smith le savait. A lui plus qu'à tout autre peut-être, j'ai déclaré hautement que le motif principal de mon opposition à l'impérialisme anglais, c'était la conviction sincère que sa conséquence inévitable, dans une population transformée par l'immigration étrangère, serait une renaissance du sentiment annexionniste.

Et l'éminent écrivain ne m'a jamais contredit ni désapprouvé. Edouard VII connaissait-il l'incident de New-York ? C'est peu probable. En tout cas, il connaissait les opinions, les principes et les écrits de son ancien maître.

Et lorsque M. Goldwin Smith fut frappé à mort, le roi envoya à "son vieux ami" l'expression de sa sympathie et de sa constante affection.

Personne, que je sache, n'a songé à accuser Sa Majesté de pactiser avec un ennemi des catholiques, des Canadiens-français et de l'Empire.

A l'abri de cet exemple auguste, je peux sans crainte apporter à l'illustre disparu le témoignage de ma reconnaissance.

Je ne lui ai fait, pendant sa vie, aucune concession dont ma foi, mon patriotisme ou ma fidélité à la Couronne aient à rougir. Je ne renierai pas aujourd'hui sa mémoire ni mon attachement aux idées que nous avons défendues ensemble.

Puisse ceux qui jettent aujourd'hui des pierres sur cette tombe illustre, espérant qu'il en volera des fragments qui les blesseront... oui, puissent eux-là, rendre le même témoignage à la constance de leurs principes !

HENRI BOURASSA.

Sinistre Comédie Où est l'erreur ?

Ce matin encore, la morgue est envahie par une foule de personnes qui viennent, éplorées, pour identifier qui un père, qui une sœur, qui un ami, qui un frère victimes de la terrible hécatombe du "Herald".

Rien de plus déchirant que de suivre à travers les salles sombres, ces parents ou amis qui ne peuvent souvent plus reconnaître, dans ces cadavres mutilés, les restes mortels de ceux qu'ils ont aimés.

Les employés, indifférents mais graves, empêchent les badauds d'entrer et régissent la circulation.

Dans une des salles, le coroner tient son enquête. Le chapitre des responsabilités à établir sera long. La preuve sera difficile.

Avec ça que dans notre pays, la justice, pour être aveugle, n'en est pas moins sérieusement boiteuse.

Nos politiciens s'occupent plus facilement de questions de patronage que de tout autre chose. C'est pourquoi, de cause prise en cour supérieure n'est appelé que quinze à dix-huit mois plus tard, alors que les témoins sont disparus ou ont oublié les causes du litige.

Notre système judiciaire est parfait, vraiment, nos juges travaillent tous avec un ensemble admirable et le gouvernement dit libéral s'empresse de nommer des juges aux nouvelles positions avec une ardeur louable.

Il est probable que dans cette affaire-ci, comme dans celle de chez Wilson, les procédures traîneront en longueur.

Le propriétaire et l'entrepreneur se lanceront la balle pendant que les fournisseurs jureront sur leurs grands dieux que tous les matériaux fournis par eux étaient de toute première qualité et supérieurs aux prix demandés.

La comédie continuera pendant de longues et nombreuses années. Quelques "grands" avocats, dont c'est le métier, feront succéder les procédures embrouillées aux procédures obscures et la misère continuera de sévir dans les foyers des victimes de l'hécatombe du "Herald", de chez Wilson, de l'école d'Roche-la-ga, etc., sans que jamais les torts causés soient en quelque façon réparés.

Non, nos gouvernants préfèrent les tournées politiques, les tournées en auto bien capotées à l'accomplissement d'un devoir.

Que l'on nomme des juges, que l'on oblige les moins travailleurs à abriter de la besogne, que l'on décongèstionne le rôle des cours pendantes, et non encore appelées et les petits, les humbles, les sans-le-sou, pourront peut-être croire en la justice, dans ce pays.

Qu'est la justice, si elle n'est prompt, secourable et vengeresse ?

TANCREDE MARSIL.

La lettre de M. Maillet

Nous recevons de M. Gaston Maillet la lettre suivante :

Montréal, 14 juin, 1910.

M. le Directeur du Devoir. En réponse à une lettre que vous publiez hier, permettez-moi de vous dire que je suis toujours prêt à référer à un tribunal d'honneur le défi que je lançais en janvier dernier, à savoir : que je n'étais pas franc-maçon. Si votre correspondant craint de se présenter devant un tel tribunal, je n'y puis rien. Pourtant c'eût été un beau geste de faire gagner \$500 à un hôpital.

Votre tout dévoué, GASTON MAILLET.

M. Gaston Maillet n'oublie qu'une chose : c'est que son adversaire ne refuse pas de faire gagner \$500 à un hôpital. Il ne refuse pas d'accepter le défi de M. Maillet, il y ajoute seulement.

Il dit : Déposons tous deux \$500, et affirmons par serment la vérité de nos prétentions respectives. Si je ne prouve pas que vous étiez membre de l'Emancipation le 14 janvier 1910, vous pourrez non seulement donner mes \$500 à un hôpital de votre choix, mais me faire arrêter pour parjure. Il prend double risque, alors que M. Maillet, s'il n'était pas maçon le 14 janvier 1910, n'encourt aucun risque en donnant son affidavit et en tenant son pari.

La différence essentielle entre les deux propositions, c'est que la proposition Maillet écarte la presque totalité de la preuve testimoniale, tandis que l'autre ouvre la porte à une enquête judiciaire approfondie.

Devant le tribunal d'honneur on pourra, j'imagine, produire des documents, mais qui interrogera les témoins, qui les forcera surtout à comparaître ? M. Maillet refusant aujourd'hui de donner un affidavit, on a le droit de présumer qu'il ne serait pas plus pressé de témoigner sous serment ce jour-là.

Une enquête judiciaire qui suivrait une arrestation pour parjure permettrait au contraire d'entendre tous les témoins et de tirer toute l'affaire au clair. Le jugement du tribunal aurait une portée officielle que n'obtiendra jamais celui du tribunal d'honneur.

Si M. Maillet est en état de prouver qu'il n'était pas maçon le 14 janvier, ses amis ne comprendront jamais qu'il laisse passer la magnifique occasion que lui offre son adversaire de réduire à néant toute l'accusation.

En signant son affidavit, Le mieux court au devant d'une poursuite pour parjure. Il n'y met qu'une condition : c'est que M. Maillet atteste dans la même forme ce qu'il répète sous sa signature.

S'il n'était pas maçon le 14 janvier, celui-ci n'a absolument rien à craindre de l'aventure.

Son refus d'aller de l'avant paraît absolument étrange. Et comme lui, nous n'y pouvons rien.

OMER HEROUX.

Les exploités des immigrants

UN AGENT D'EMIGRATION FRAU- DE CENT TRENTE RUSSES DU PRIX DE LEUR PASSAGE D'AMSTERDAM A NEW-YORK.

Wilma, Russie, 15.— Un groupe de cent et trente paysans, du village de Lida, qui, il y a quelque temps, étaient partis de cet endroit pour l'Amérique, ont été rapatriés d'Amsterdam, aux frais du consulat Russe.

Les malheureux ont été victimes d'un agent d'émigration.

Ils avaient vendu tout ce qu'ils possédaient, pour partir et avaient versé \$65 chacun, comme prix du voyage jusqu'à destination. L'agent leur délivra des billets jusqu'à Rotterdam mais arrivés là, il leur faussa compagnie sans payer leur passage à bord du transatlantique.

Benjamin Ward, frère des célèbres rames, a été tué par un train du West Shore, à Cornwall, hier, en traversant la voie ferrée.

Plus l'on étudie les paroles de M. Taschereau en cette occasion, et plus l'on se convainc de son manque de jugement en l'occurrence.

Il eût été si facile pour lui de se taire, ce jour-là. Rien ne l'obligait, s'il voulait parler à tout prix, de faire allusion à la marine, puisque cette question ne le regardait pas, a-t-il admis aux dernières heures de la session provinciale.

Il en a parlé, tout de même, avec quel résultat, nous le savons. Et ce que j'enseigne le "Canada" il n'excessa point ce ministre d'avoir agi comme un véritable étourneau.

S'il a donné, non pas un prétexte, mais un raison au News de reprendre de plus belle ses attaques contre M. Laurier, à qui la faute ?

Et si nous le signalons, où est l'erreur ?

GEORGES PELLETIER.

M. BORDEN A CAMPBELLFORD

Il dit que le Canada est gouverné par des dissipateurs et des prodiges. — Le pont de Québec

Campbellford, Ont., 15 juin.— L'hon. M. Borden a commencé sa tournée politique dans l'Ontario par un assemblé public qui s'est tenu ici hier. Quinze cents personnes environ y assistaient. MM. Borden, C. J. Doherty, W. J. Hanna et C. L. Owen, député fédéral de East Northumberland, ont parlé.

M. Borden a critiqué avec énergie la politique du gouvernement qui, d'après lui s'est montré incapable de solutionner d'une façon intelligente les problèmes qui intéressent le pays. Il a insisté sur le fait qu'un revirement de 15,000 votes répartis sur toutes les circonscriptions aurait tout à fait changé les résultats aux dernières élections.

D'après lui le niveau des mœurs politiques a baissé par suite de l'influence dégradante du patronage. La nation dit-il, a droit de s'attendre à ce que son patrimoine soit administré honnêtement et avec un esprit d'affaires. On a gaspillé les deniers publics et on a fait de plus en plus élémentaires principes observés généralement dans les affaires.

A cet égard, M. Borden cita le cas du pont de Québec. Les deux partis ont considéré que la nation avait intérêt à entreprendre elle-même la construction de ce pont, qui doit être le plus grand du monde entier et qui nécessitera de résoudre des problèmes dont on n'a jamais jusqu'ici tenté la solution. On a confié cette entreprise à une compagnie composée d'hommes appartenant aux professions et au commerce qui n'avaient aucune expérience technique. Les capital-actions de cette compagnie étaient de \$1,000,000, mais jusqu'à la fin de 1903, il n'y eut que \$65,000 d'actions payées.

La plus forte partie de cette somme servit à payer des salaires aux directeurs qui pratiquement formaient toute la compagnie. Le gouvernement de la province de Québec lui avait promis \$250,000 de subsides, la ville de Québec \$300,000, et le gouvernement fédéral \$1,000,000. En 1903, celui-ci fit adopter à la hâte une loi par laquelle il était autorisé à garantir pour une somme de \$6,675,200 les obligations, pourvu qu'elle augmentât son capital-actions de \$200,000. Il est douteux que cette condition ait été remplie. Le parlement et le pays croyaient alors que, vu l'énormité des secours accordés, le gouvernement allait se charger lui-même de l'entreprise et voir à ce qu'elle soit exécutée avec soin. Le gouvernement lui-même se proposait d'en agir ainsi, puisque par un arrêté du 12 juillet 1903, il autorisait ses fonctionnaires à se procurer au sujet des plans l'avis des meilleurs experts. Mais M. Cooper, l'ingénieur consultant de la Québec Bridge Company s'en déclara froissé, et le gouvernement renoua les négociations.

Le rapport de la commission chargée de l'enquête dans cette affaire, indique que si le gouvernement avait résisté à M. Cooper, on aurait découvert les défauts fondamentaux des plans et sauvé plus de \$6,000,000 au pays. Quand ils furent soumis pour la première fois, M. Douglas, un habile ingénieur du ministère des chemins de fer et canaux déclara, il faut bien le noter, qu'ils n'offraient pas la sûreté requise.

Dès le commencement d'août 1907, la construction commença à inspirer des craintes et le 29 du même mois la superstructure s'écroula dans le fleuve, entraînant avec elle environ 50 employés. Les piliers demeurèrent intacts, mais il paraissait maintenant qu'ils seraient trop faibles pour supporter la charge de la nouvelle superstructure.

Le pont est une partie essentielle du Transcontinental, qui ne peut être considéré comme un assés complet du Pacifique aux provinces maritimes, aussi longtemps qu'il ne traversera pas le fleuve S.-Laurent. Il ne pourra pas être terminé en moins de quatre ans et peut-être de six. Que fera-t-on du fret du Transcontinental dans l'intervalle ?

Le ministre des chemins de fer et canaux a donné à entendre au parlement que le coût en sera de \$11,000,000. Des gens compétents affirment qu'il dépassera \$14,000,000. L'entreprise nous aura donc coûté \$20,000,000, jamais le gouvernement n'aurait pu éviter d'incompétence et de négligence.

M. Borden a ensuite affirmé que l'opposition avait forcé le gouvernement à adopter ses vues au sujet du service civil puisqu'il exige que les positions à l'extérieur ne soient accordées qu'après un examen de concours, et il a exprimé l'espoir qu'un jour viendrait où ce système serait appliqué même au service intérieur. Il a insisté en outre sur le chapitre des dépenses. Bien qu'il ne faille pas léser, dit-il, quand il s'agit du développement du pays, le gouvernement n'aurait pas dû se porter aux extravagances que l'on sait. Nous avons eu une administration de prodiges et de dissipateurs.

Le discours de M. Borden a été fort applaudi.

M. Doherty a démontré que sir Wilfrid Laurier a failli à sa promesse de nettoyer les chemins d'Aurora. Puis il a traité la question du Transcontinental. "Si la construction de ce chemin de fer, dit-il, doit coûter \$250,000,000, le pays a droit de savoir pourquoi. Et il cita la cynique réponse du gouvernement qui aurait déclaré que le coût importait peu, pourvu que le pays eût une bonne voie ferrée. De fréquents applaudissements ont interrompu le discours de M. Doherty.

L'hon. W. J. Hanna, qui prit ensuite la parole, dit que le gouvernement Whitney a rempli sa promesse de donner à l'Ontario une administration honnête et que ce qui a été possible au provincial l'est aussi au fédéral.

D'autres discours furent prononcés par MM. C. L. Owen, M. P., Sex Smith, M. P., et Thompson, député provincial pour East Northumberland.

MM. Borden, Doherty et leurs amis sont partis pour Peterborough la nuit dernière. Il y aura demain un piquenique monstre à Long Branch, un faubourg de Toronto.

Sur le pont d'Avignon....

"Dormir ou ne pas dormir, c'est là la question." (Shakespeare Gouin)

Un journaliste français a dit de Roosevelt qu'il est "la plus grande voix du Nouveau-Monde". Il est évident qu'il n'a jamais assisté à une séance de notre conseil municipal, lorsqu'on y discute le règlement Carter.

Mais que fait donc notre suave Octave Mousseau, de S.-Polycarpe ?

Il se produirait sirement une catastrophe si le bouillant sénateur Choquette allait vilipendier à la Baie des Chaleurs. Ce serait trop pour l'écorce terrestre.

Quant à M. Adélar Turgeon, il passera l'été dans l'abbittibi, naturellement.

Pour Raoul Dandurand il séjournera quelques semaines sur les bords de la Seine, en compagnie de ses confères en diplomatie, MM. Pichon, Delcassé, Hanotaux et les deux Cambon.

Dans ses prés fleuris Qu'arrose la Seine, Cherchez qui vous mène Mes chers brebis.

Lord Kitchener se démettrait, dit-on, du commandement des forces anglaises dans la Méditerranée, parce qu'il voudrait devenir vice-roi des Indes. Encore un qui désire une augmentation de salaire !

Quand une femme refuse d'enlever son chapeau au théâtre, vous pouvez en toute assurance parier que son mari n'en mène pas large à la maison.

Paulhan a obtenu \$50,000 pour s'être rendu en aéroplane de Londres à Manchester. Combien plus Clément donnerait-il pour atteindre Rouses Point en simple chemin de fer ?

L'habit ne fait pas l'homme, même s'il doit beaucoup à son tailleur.

Un médecin vient de faire une découverte intéressante pour les personnes de beau sexe qui désiraient se teindre les cheveux. Il a constaté que ses cheveux sont devenus roux après qu'il eut subi une attaque de fièvre typhoïde ; de voilà qui va simplifier les choses. Nos belles n'auront plus à faire usage de peroxyde chaque semaine. Il leur suffira de se faire inoculer une seule fois la bacille du typhus.

ture qui doit être environ deux fois plus forte et plus pesante que l'ancienne. Il faudra en ériger de nouveaux. Le gouvernement a maintenant pris à sa charge la construction du pont, ce qu'il aurait dû faire dès l'abord. Il a remboursé aux actionnaires de la Québec Bridge Company le montant qu'ils avaient payé sur leurs actions, leur a accordé un bonus de 10 pour cent et payé en outre l'intérêt depuis la date de leurs débours.

Il a de plus payé \$75,000, représentant les arérages d'intérêt, que la compagnie devait à ses banquiers.

Mais il y a plus. Il se trouve pratiquement sans aucun recours. Il croyait traiter avec la Phoenix Bridge Company, une puissante compagnie et il se trouve maintenant en face d'une autre compagnie portant le même nom, mais dont le capital n'est que de \$50,000. C'est avec celle-ci que la Québec Bridge Company a contracté. Il est vrai qu'elle a donné une garantie de \$100,000, mais il apparaît que l'on a négligé de donner un certain avis requis pour pouvoir l'exercer et qu'elle est en conséquence devenue illusoire.

Le pont est une partie essentielle du Transcontinental, qui ne peut être considéré comme un assés complet du Pacifique aux provinces maritimes, aussi longtemps qu'il ne traversera pas le fleuve S.-Laurent. Il ne pourra pas être terminé en moins de quatre ans et peut-être de six. Que fera-t-on du fret du Transcontinental dans l'intervalle ?

Le ministre des chemins de fer et canaux a donné à entendre au parlement que le coût en sera de \$11,000,000. Des gens compétents affirment qu'il dépassera \$14,000,000. L'entreprise nous aura donc coûté \$20,000,000, jamais le gouvernement n'aurait pu éviter d'incompétence et de négligence.

M. Borden a ensuite affirmé que l'opposition avait forcé le gouvernement à adopter ses vues au sujet du service civil puisqu'il exige que les positions à l'extérieur ne soient accordées qu'après un examen de concours, et il a exprimé l'espoir qu'un jour viendrait où ce système serait appliqué même au service intérieur. Il a insisté en outre sur le chapitre des dépenses. Bien qu'il ne faille pas léser, dit-il, quand il s'agit du développement du pays, le gouvernement n'aurait pas dû se porter aux extravagances que l'on sait. Nous avons eu une administration de prodiges et de dissipateurs.

Le discours de M. Borden a été fort

LETTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT PÈRE PIE X PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Patriarches, Primate, Archevêques, Evêques, et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique

L'APOSTOLAT DES LAIQUES

Une partie de ce très noble apostolat, qui embrasse toutes les œuvres de miséricorde, dont le bonheur éternel sera la récompense, s'offre à l'épiscopat...

Sur ce dernier point que Nous venons de mentionner, nous pouvons aussi admettre en saint Charles d'admirables exemples et y prendre, chacun son tour, notre condition, de quoi admirer et de quoi nous encourager.

PATIENCE ET FORCE DANS LA LUTTE

Et par cela même qu'il suivait un genre de vie plus austère, qu'il soutenait toujours la droiture et l'honnêteté, qu'il se dressait en libérateur dans l'accomplissement des lois et de la justice...

bles, du clergé du peuple et enfin il fit en butte à la haine mortelle des méchants qui en voulaient à sa vie. Mais à tous il se résista avec une âme invincible...

La même louange, la même gratitude seront dues aux catholiques de notre temps et à leurs vaillants chefs, les évêques. Ni les uns ni les autres, en effet, ne manquent jamais en aucune façon aux devoirs spéciaux des citoyens...

POUR LE MONUMENT DOLLARD

Les élèves du Collège Bourget, à Rigaud, abandonnent leurs prix de fin d'année et souscrivent \$110.00 au fonds de l'A. C. J. C. F.

L'A. C. J. C. F. (cassier 2183, Montréal) a reçu lundi les souscriptions suivantes: les élèves du Collège Bourget, Rigaud: \$110.00; M. J. Barsalou & Co: 222, rue Pie IX, G. A., 100.00; G. A. Chambault, épicière, 787 Lafontaine, \$5.00; M. le D.-P. de Grandpré, 9433 S.-Denis, \$5.00; M. J.-V. Desaulniers, 16, carré Richmond, \$2.00.

Cent dix piastres, c'est un très fort montant pour un pensionnat de petite ville. Il y a un secret d'une beauté admirable sous les voiles de cette générosité. Dans une lettre étonnante le secrétaire du Cercle Bourget en fait l'aveu à son collègue du Comité central. Cette magnifique offrande est à base de sacrifice. Dollard communique aux jeunes du XXe siècle une part de sa grande âme; les élèves du collège de Rigaud ont, d'un commun accord et par un geste d'une élévation presque sublime, renoncé à leurs prix de fin d'année pour faire de leur libre contribution à la gloire du héros canadien.

Voici le détail des souscriptions reçues par l'A.C.J.C.F. (cassier 2183, Montréal) dans la journée d'hier, mardi: Professeurs et élèves du collège de Valleyfield: \$32.00; M. Jos.-C. Beauchamp, 17, Côte Plage d'Armes: \$10.00; Ecole du Village, Rapide de l'Original, comté Labelle: \$7.00; M. J. O. Labèque, 47, rue de l'Église, Montréal: \$5.00; M. C.-J. Magnan, directeur de l'Enseignement Primaire, Québec: \$5.00; M. Henry L. Auger, 384, Ontario-est: \$1.00.

M. Magnan promet le concours du personnel enseignant aux fins d'adresser au directeur le manifeste de l'A.C.J.C.F., et offre à la cause l'appui de l'importante publication qu'il dirige avec une remarquable compétence. Il dit dans une lettre de Québec, le 11 juin 1910: "L'Association Canadienne de la Jeunesse Canadienne-française. De tout cœur je félicite l'A.C.J.C.F. de sa généreuse initiative. Il lui appartient de glorifier Dollard, dont la brève et noble carrière peut se résumer en six mots: un héros, un soldat, un patriote, un chrétien, un homme de bien, un homme de bien."

Pour notre part au "Devoir" nous avons reçu les contributions des Chevaliers de Colomb, du Cercle Lavolette de Trois-Rivières, de l'Ecole modeste de Beloeil, de M. Georges Maréchal, de l'Ecole de Notre-Dame, de M. J. O. Labèque, de la paroisse de l'Église de la Trinité, de M. J. O. Labèque, de la paroisse de l'Église de la Trinité, de M. J. O. Labèque, de la paroisse de l'Église de la Trinité...

Les Trois-Rivières, 13 juin, 1910. Monsieur Omer Héroux, Rédacteur au "Devoir", Montréal. Cher monsieur Héroux, Auriez-vous la bonté de transmettre ce chèque de \$25.00 au comité du Monument Dollard, en faveur de la construction de la statue de Dollard, par le Cercle Lavolette et de la Ligue des Jeunes Gens des Trois-Rivières.

Je mets un coup d'oeil sur cette lampe artistique installée au Square Phillips, (en face du magasin Morgan), lisez les indications que vous verrez au bas, et vous serez alors en faveur de l'octroi du contrat de l'éclairage des rues à la Dominion Light Heat & Power.

Beau succès d'un jeune La réponse du Vatican aux protestants prussiens

La loi de Lynch UN NEGRE PENDU, PUIS FUSILLÉ PAR LA FOULE DANS L'ARKANSAS.

La loi de Lynch

La Dominion Light Heat & Power donne le meilleur service et aux plus bas prix. Pas de compteur exigeant un versement périodique, mais des appareils dont tout le monde comprend le fonctionnement.

Canadiens-Français, Anglais, Irlandais, viennent d'offrir leurs prix afin de contribuer par un sacrifice personnel au monument de Dollard. Le révérend Père Supérieur approuve avec bonheur nous l'avons vu notre résolution. En conséquence, ce n'est pas seulement avec plaisir que le Collège Bourget vous envoie le montant de nos prix, c'est avec enthousiasme. Mais les cent dix piastres ci-jointes sont loin de dire combien tous nos cœurs débordent de patriotique admiration pour les héros sauteurs de notre Canada.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

ABAC à FUMER CALABASH Un humecteur en dedans de chaque couvercle. Une boîte de 2 oz. coûte 20c, 4 " " 40c, 8 " " 75c, 16 " " \$1.50

EGOUTS Département de la Voirie

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

AVIS Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir: RUE WELLINGTON, de la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

PETITES ANNONCES COMMIS DEMANDE Dame ou Demoiselle, parlant l'anglais et le français, habile dans les chiffres, de l'expérience dans le commerce de nouveautés et ayant de bonnes références, trouvera une bonne position chez J. A. DECELLES, Farnham, 126-1.

A LOUER CARTERVILLE. — Une villa meublée près du Yacht Club; trois pièces meublées, piano, tapis, eau w.c. dans la maison; écurie 3 places. S'adresser à Arthur Denis 274 Craig Est. Tél. Main 1218.

A VENDRE FOURNAISES — A vendre 18 fournaises à eau chaude, Nos 7-8 et 9, avec valves d'accouplement de 5 et 6 pouces. Aussi une bouilloire à vapeur de 15 forces, manufacture E. Leonard & Son. Le tout en bon ordre, et à bon marché. La Compagnie E.-S. Manny, 27 rue Côté Montréal.

A VENDRE Planos Williams de \$350 pour \$125. Heintzman, \$500 pour \$200. Pratte, \$800 pour \$300. Ennis, \$250 pour \$100. Hardman \$300 pour \$75. S'adresser à 312 Ste-Catherine Est.

TERRAIN A VENDRE Un magnifique terrain situé sur la 1ère avenue à Rosemont. Bon marché. S'adresser 329 B. St-Jacques.

PROPRIÉTÉ A VENDRE Rue Ste-Catherine coin Pie IX, Maison neuve, un magasin et un logement, appartenant à la succession S. Meunier. S'adresser sur les lieux.

A VENDRE OU A ECHANGER Plusieurs bonnes maisons de bons rapports dans différentes parties de la ville. Plusieurs fermes près de Montréal à échanger pour propriétés de ville. S'adresser à E. Simard, 54 Notre-Dame Est. Chambre 22. Tél. Main 7687. 111-2.

ENTREPOT A LOUER A LOUER — Entrepôt en pierre, 236 S.-Paul, 4 étages, élévateur, chauffage à eau chaude, approprié pour magasin de gros ou petite manufacture. S'adresser Geo. Durnford, Limited, 58 Edifice Canada Life, Tél. Main 450. 128-6.

GLACIERS Glacières à vendre, devant en vitre, pour épicerie "patate Aubin", garanties donner satisfaction. Glacières réparées. C. P. Fabien, propriétaire et fabricant, 1351 Notre-Dame Ouest. Téléphone Main 3838.

MEUBLES ET TAPIS Au Syndicat S.-Charles, vous trouverez un assortiment de papiers, poêles, couchettes en cuir, sofas, comptoirs ou tables faciles. P. P. Dulude, 750 Charlevoix, Pointe S.-Charles.

PANAMA PANAMAS nettoyés et bloqués sur dernières formes. Nous garantissons satisfaction. Notre procédé ne brille pas. J. C. Saulnier et Cie, 50 Dupré, coin Notre-Dame. Tél. M. 5488. 117-n.

ARTICLES DE PECHE MINNOWS vivants à vendre, toujours à 25c la douzaine. Grand choix d'articles de pêche et de chasse à prix modéré, chez R. N. Sévigny, 510 St-Jacques, près de la gare du G. T. R. et C. P. R. 117-n.

AUTOMOBILES ET GAZOLINE Autos à louer pour mariages, baptêmes, etc. Auto à vendre pour \$650.00, 5 places. Alcool 85c. le gallon, gazolène filtrée, 5 et 10c. Poêles à alcool 15c. en montent. Poêles à gazolène 3c. en montent. P. Gadois & Cie, 316 Ave. Hôtel de Ville. 117-n.

POELES A GAZ Poêles à gaz, Moffat depuis \$15.00 à \$50.00, posés le jour même de votre achat. Epargnez votre argent en venant chez M. H. Boucher, 1490 Boul. S.-Laurent. 118-n.

Feux de forêts Fort William, Ont., 15 juin. — Depuis 24 heures des feux de forêts ont fait rage au nord et à l'ouest de cette ville. Un fort vent d'ouest les pousse vers le sud. On a dû clore l'usine de câbles Kaminstiquia, qui alimente d'énergie électrique Port Arthur et Port Williams, afin de permettre aux employés de travailler à l'extinction de l'incendie. Plus de 25 colonnes ont demandé à l'agent des bois de la Couronne, M. Olivier, de leur envoyer de l'aide. Les feux couvrent trois cantons et menacent d'atteindre le village de Hymers, dans le comté Gillies.

Frasesques d'aliénés Hier, un fou furieux est entré au magasin de chaussures Gillies, rue Ste-Catherine-ouest, et a battu le patron. Ce dernier a appelé un agent de police qui a été immédiatement lancé par les fenêtres. Six autres sont venus à la rescousse pour subir le même sort et, finalement, douze hommes ont eu raison du forcené qui a été conduit au poste. Son internement est urgent.

CARTES PROFESSIONNELLES AVOCATS ERNEST CHARETTE, 14 Bâtisse "La Presse", Tél. Main 6685. Bureau du soir: 155 Mont-Royal-Est. Tél. S.-Louis. 949.

L. C. MEUNIER, avocat, 80 St-Gabriel, (en face du champ de Mars), Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821. 116-n.

BAKER, W. A., (autrefois de Arthur Monk & Baker) 59 rue S.-Jacques, Tél. Main 3540, résidence 20, 1ère avenue, Viauville.

HURTEAU, J. A., — Avocat, 54 Notre-Dame-Est. Bureau à Lachine, 396 S.-Joseph.

MARSAN G. A. L.L.B. Avocat. Chambres 48-49. 20 Rue S.-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 1997.

NOTAIRES J. C. A. BOHEMIER, L.L.L. notaire C.C.S. 29 r. S.-Jacques. Tél. Main 3826. Résidence: 736 rue Jantley, Boulevard S.-Denis. Tél. S.-Louis 2571. Spécialité: Prêts d'argent et administration des successions.

BOUVIER & BISSIERES, notaires 71a Rue S.-Jacques. Tél. Main 966. Bureau du soir: J. E. Bouvier, B.A., 375 Champlain. M. Bissières, B.L.L.L.L., 340 Forsyth. Tél. Est 797.

LUCIEN GIROUX, notaire, édifice St-Charles, 45 St-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence: 405 Deluth. Est. 741. St-Louis 3358. Argent à prêter. Règlement de succession. 118-1.

LALANNE, ROSARIO, notaire, 20 S.-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 653. Bureau du soir: 764 Ontario Est. Tél. Bell: Est 6106.

DENTISTES Dr. J. NOLIN, Chirurgien-Dentiste, 537 rue St-Denis, coin Cherrier, Tél. Est 764. Consultations: 1 h. à 6 hrs. p.m.

HOPITAL PRIVE A. OUTREMONT. Spécialité: Médecine, accouchement, etc. de Montréal. Spécialité: médecine, s'adresser 123 Rue Sherbrooke Est. Dr Lalonde, des Hôpitaux de Paris.

CARTES D'AFFAIRES AGENTS D'IMMEUBLES ALEX. SCHACHTER, agent d'immeubles, 158 Mitchellson, Montréal. Propriétés à vendre et à acheter. Chances d'affaires. Prêts sur hypothèques, collections. no

ARGENT A PRETER ARGENT A PRETER sur première hypothèque sur propriétés de première classe dans la ville de Montréal. N'importe quel montant. Bonquet et Sarraut, 97 S.-Jacques. Tél. Main 7719.

ARGENT A PRETER sur 1ère et 2e et 3e hypothèques, BECTOR VIALU, 74 rue S.-Jacques, Tél. Bell, Main 7664. Résidence, 189 Drolet. Tél. Est 2351.

LE Dr. G. H. DESJARDINS Spécialiste pour les MALADIES DES YEUX 502 Rue St-Denis. Tél. Est 1510

DOCTEUR J.-A. ST-DENIS Maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles. 7, Est 329, 133 Rue Cherrier, Montréal. 1-meur-7

SIROU TARNIER TONIQUE RECONSTITUANT. \$1.25 LA BOUTEILLE. En vente chez les Principaux Pharmaciens.

DOMINION COAL CO., LIMITED MINES ET EXPEDITEURS CHARBON DOMINION pour VAPEURS

Stocks Miniers de COBALT COMMISSION J. W. MICHAUD, 205 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL. Tél. Bureau Main 5200, à l'échange Main 9412

La livraison des épices chez Mgr Sbarette

ELLE NE POURRAIT SE FAIRE QU'EN AUTOMOBILE OU DANS UN CAB.

Ottawa, 14. — Un cas assez étrange et peu banal, s'est présenté devant le magistrat de police hier, soir, celui d'un nommé Bertrand, employé chez M. Sbarrette, qui a été condamné à \$3. d'amende et \$2. de frais pour avoir passé avec sa voiture sur le "Drive-way" afin de livrer des épices chez Mgr Sbarette.

Le règlement municipal défend à qui que ce soit de passer sur le "Drive-way" avec une voiture. Or, la résidence de Mgr Sbarette se trouve par hasard entourée par le "Drive-way". Il faudra donc soit modifier le règlement municipal, ou obliger les marchands qui envoient des marchandises chez le délégué papal, de les transporter dans un automobile ou dans un cab.

Pour Conspiration

L'EX-LIEUTENANT GOUVERNEUR DE LA COLOMBIE ANGLAISE EST POURSUIVI POUR CONSPIRATION DANS UNE AFFAIRE DE TERRAINS HOUILLIERS.

Victoria, C.-A., 14. — Une poursuite a été intentée, devant les cours de Victoria, contre l'ex-lieutenant-gouverneur Dunsmuir et huit autres propriétaires de terres dans les districts de Cranberry, Cedar et Orster Bay, en recouvrement de \$4,600,000 pour prétendue conspiration concernant une option sur des terrains houilliers, le long du chemin de fer d'Esquimaux et de Nanaimo.

Les plaignants sont Henry Croft, Gavin H. Burns, E. Quennell, T. D. Jones, Patrick Dolan, Geo. McGregor, John et Louisa Hill, Charles Bennie et Joseph E. Borr.

Les accusés ont tous accepté une option pour l'achat du charbon et du pétrole des terres en litige, et avaient négocié une vente, lorsqu'une option fut unie, en juin 1909, à C.C. Scott-Whiting, agissant pour le compte de l'ex-lieutenant-gouverneur Dunsmuir.

Ils avaient d'abord demandé \$50,000 de dommages, mais tentèrent de main de faire porter ce montant à \$4,600,000.

L'ex-lieutenant-gouverneur Dunsmuir et les autres défendeurs nient toute conspiration de leur part et prétendent que la première option était périmée.

La Dominion Light Heat & Power donne le meilleur service et aux plus bas prix. Pas de compteur exigeant un versement périodique, mais des appareils dont tout le monde comprend le fonctionnement.

Bureaux généraux, 282 rue Ste-Catherine Ouest. Tél. Up 6110.

Le Canada et l'Allemagne

L'OPINION DU "BERLINER TAGEBLATT" SUR LA SITUATION COMMERCIALE.

Berlin, 15 juin. — Commentant la nomination de M. W. G. Fisher, comme commissaire du commerce ici, le "Berliner Tageblatt" l'organe des industriels et des exportateurs, dit que l'Allemagne devrait réciprociser en envoyant immédiatement un commissaire spécial au Canada, pour aider les exportateurs dans leur oeuvre de pénétration du marché canadien.

Un pensionné Nonagénaire

Une figure intéressante vient de disparaître, M. Louis Favreau, après quinze jours de maladie, est mort hier soir à l'âge de 90 ans. Il naquit le 28 février 1820, et vint s'établir à Montréal en 1833. Il apprit le métier de tonnelier. En 1840, il partit pour la Californie, alors où la fièvre de l'or était à son apogée. Il fut témoin des scènes terribles de l'Ouest américain pendant cette époque dramatique. En 1862, il s'engagea dans l'armée nordiste et fit toute la campagne de sécession. C'était l'un des plus vieux pensionnaires du gouvernement américain. En 1878, il revenait au Canada, où il se mariait à l'âge de soixante-trois ans. Un fils de quinze ans et sa veuve lui survivent. Les funérailles auront lieu jeudi matin à l'église S.-Jacques, à sept heures quarante-cinq minutes.

La Dominion Light Heat & Power donne le meilleur service et aux plus bas prix. Pas de compteur exigeant un versement périodique, mais des appareils dont tout le monde comprend le fonctionnement.

Bureaux généraux, 282 rue Ste-Catherine Ouest. Tél. Up 6110.

Politique anglaise

CONSERVATEURS ET LIBERAUX CHERCHENT UN TERRAIN D'ENTENTE POUR LA REFORME DES LORDS.

Londres, 14. — La conférence entre les membres des deux grands partis politiques, proposée par Lord Roseberry, au sujet de la réforme des Lords, est un affaire décidée.

Le Premier Asquith a annoncé hier à la Chambre des Communes, que l'ancien chef du cabinet, M. Balfour, lui-même ont engagé les négociations sur ce sujet.

Ils cherchaient leurs enfants

ON REFUSE L'ENTREE DE LA MORGUE A DEUX HOMMES DONT LES ENFANTS SONT DISPARUS DANS LA CATASTROPHE DU "HERALD".

John Allan et George Hart se sont présentés chez M. le maire, hier pour se plaindre de ce que, cherchant les cadavres de leurs enfants, on les a empêchés, hier soir, la nuit dernière et ce matin, d'approcher des ruines de l'édifice du "Herald" et même d'entrer à la morgue.

Le maire a ordonné au chef de police de les faire accompagner à la morgue par un agent.

La difficulté Campeau-Carpenter

ELLE EST TRANCHÉE CE MATIN PAR LE BUREAU EXECUTIF.

Le chef de police, M. Campeau, et le chef du bureau des détectives, M. Carpenter, ont comparu cet avant-midi devant le Comité Exécutif et fait valoir leurs arguments. Après avoir entendu leurs exposés le Comité Exécutif a décidé que M. Campeau restera chef de la police, que M. Carpenter sera chef du bureau des détectives et qu'ils seront indépendants l'un de l'autre.

La crise anti-Japonaise

Darrington, Washington, 14 juin. — Un groupe d'une centaine de citoyens ordonné à tous les japonais employés aux établissements de "l'United Lumber Company" de quitter la ville et, après leur avoir laissé le temps de prendre leurs effets, ils les ont accompagnés à la station où les japonais ont pris le train pour Seattle.

HERVE TRUDEL, Ptre. La touchante lettre que l'on va lire accompagnait le chèque de \$110.00 envoyé par les professeurs et élèves du Collège Bourget, de Rigaud, pour le monument Dollard.

Il nous fait plaisir d'apprendre que notre jeune ami, M. Alexandre Saint-Pierre, du bureau de législation de la ville de Montréal, vient de recevoir, avec grande distinction, sa licence de droit. M. Saint-Pierre a fait ses premières études au Collège S.-Joseph d'Ottawa, puis à l'Institut du Mont S.-Louis où il décrochait la médaille du gouverneur-général. Il a fait sa scolarité au bureau de Me L.-J. Ethier, C.-R., aviseur légal en chef de la Ville. M. Saint-Pierre est arrivé ex-aequo pour la bourse Larue avec mention spéciale pour le droit civil, le droit criminel et la procédure civile. Ses camarades de Laval sont heureux de son succès.

Il explique que Sa Sainteté n'avait aucunement l'intention d'offenser les Allemands protestants et dit que les termes de l'encyclique sont retirés en ce qui concerne l'Allemagne.

Dans cette proclamation, Pie X, exaltant S.-Charles comme le champion du catholicisme contre les Protestants réformés disait que le Saint avait établi, au Concile de Trente que les principes du catholicisme avaient été principes des protestants.

Les allemands protestants considèrent cette phrase comme injurieuse et cela fit l'objet d'une interpellation à la Diète prussienne à laquelle le chancelier Von Bethmann Hollweg, répondit en annonçant qu'il réclamait une explication du Vatican.

Un extrait de la correspondance échangée avec Rome a été publié hier. En voici les résultats principaux: 1o.—La curie exprime ses regrets au sujet de toute cette affaire.

2o.—Elle réitère l'assurance que le Pape, dans cette encyclique, n'avait nullement l'intention d'insulter le peuple allemand ni les protestants allemands.

3o.—Les évêques, non seulement en Prusse, mais dans toute l'Allemagne, sont avisés directement par le Vatican de ne pas donner lecture de l'encyclique dans les églises de leur diocèse.

4o.—La curie autorise la publication de la correspondance.

